

## Résolution de l'AG ordinaire de la FEDE du 22 novembre 2017

La FEDE est la faïtière qui défend les intérêts de l'ensemble du personnel de l'Etat.

Réuni-e-s en assemblée le 22 novembre 2017 à Grangeneuve, les représentant-e-s des associations membres de la FEDE ont pris connaissance des priorités du Conseil d'Etat pour le budget 2018. Celui-ci fait la part belle aux investissements et l'assemblée s'étonne que le Conseil d'Etat n'ait pas budgétisé le remboursement d'une part des sacrifices consentis par le personnel. Les délégué-e-s n'ont pas oublié les promesses du Conseil d'Etat de ne plus toucher le personnel par de nouvelles mesures et de restituer les montants économisés entre 2014 et 2016, si la conjoncture le permettait. Aussi,

### Considérant :

- l'excédent de revenu de plus de 125 millions de francs pour l'exercice 2015 et de près de 90 millions pour l'exercice 2016;
- l'augmentation de la fortune à plus 1,2 milliards fin 2016 contre 997 millions en 2013;
- la préséance donnée aux investissements d'infrastructure plutôt que dans les prestations;
- les actions de démantèlement du service public via l'autonomisation de secteurs et les projets de sortie du personnel de la LPers ;
- la croissance démographique qui engendre une augmentation des besoins ;
- les efforts consentis par le personnel ces 3 dernières années qui ont grandement contribué à constituer la fortune actuelle;

### Les délégué-e-s des associations membres de la FEDE, réuni-e-s en assemblée le 22 novembre à Grangeneuve, demandent au Conseil d'Etat :

- de baser ses relations avec le personnel et les organisations de personnel sur la confiance et avec considération ;
- de fonder sa politique du personnel sur la participation, sur l'implication active et sur la consultation systématique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat pour tous projets les concernant directement et de pouvoir accéder aux résultats des consultations ;
- de renoncer à péjorer les conditions salariales et de travail du personnel de l'Etat avec un souci de protéger la santé des collaborateurs et des collaboratrices ;
- d'assumer pleinement ses responsabilités et de financer le maintien des prestations de retraite ;
- de traiter équitablement tous les collaborateurs des secteurs publics et parapublics, y compris le HFR ;
- d'assurer au personnel hospitalier les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission assignée au HFR;
- de restituer au personnel les montants des économies réalisées sur la masse salariale depuis 2014 ;
- de cesser la politique de restriction des droits des associations dans l'exercice de leur travail ;
- de tenir compte du retour de l'inflation dans la fixation de l'enveloppe salariale des années à venir.

Les délégué-e-s réuni-e-s en assemblée mandatent le comité de la FEDE en vue de mener sans tarder des discussions avec le Conseil d'Etat.